

( 1 )

FRC. 10238

Case  
FRC  
17307

---

PARIS, le 18 Juillet 1793,  
an 2<sup>e</sup>. de la République.

*LE VÉRIFICATEUR en chef*  
*des Assignats à ses Concitoyens.*

---

CITOYENS, les ennemis de la République ne cessent de la combattre par les moyens les plus vils et les plus criminels. Je viens dénoncer à votre surveillance une nouvelle tentative de leur part par laquelle ils espèrent discréditer les Assignats et s'enrichir aux dépens des Français.

Une nouvelle fabrication de faux Assignats établie en Angleterre, vient d'émettre des Assignats de 5 liv. contre lesquels nous devons nous tenir en garde.

A

THE UNIVERSITY  
LIBRARY

Ces Assignats sont fabriqués en feuilles de 10 Assignats ; elles portent des dates de création et des séries différentes.

Quoique ces Assignats aient été imprimés avec plusieurs planches, comme ils sortent de la même fabrique, les mêmes élémens ont été employés dans quelques-unes de leurs parties, et quelques signes de fausseté sont communs à tous.

Ils ont tous été timbrés avec le même timbre sec ; les principaux signes qui en caractérisent la fausseté sont ceux-ci.

Au bas du timbre, à droite du petit médaillon, se trouvent cinq points en reliefs. Ces cinq points n'existent que dans une partie des vrais Assignats.

Dans le mot *Gatteaux* qui est à gauche du même médaillon, l'*x* est difforme et mal placé. Le graveur n'ayant pas laissé

assez de place entre l'z et le médaillon, il a été obligé de retrécir cet *x*, ce qui lui donne l'air d'un *I* capital, et de le descendre au dessous de l'alignement du reste du mot.

Le mot *Louis* qui est dans la légende du même timbre, est plus long d'une demi-ligne; l'*L* du même mot *Louis* est dirigée par le haut entre deux des pointes saillantes qui composent la bordure, tandis que dans les vrais Assignats cette même *L* est dirigée vers une de ces pointes.

Dans les mots *DOMAINES NATIONAUX* du texte de l'Assignat, la barre transversale des *A* est plus élevée que dans les vrais Assignats. Ces *A* sont aussi moins larges et moins inclinés.

Dans le mot *LIVRES* de la ligne *ASSIGNAT DE &c.*, l'*E* et l'*S* qui le terminent sont plus grands que les autres lettres du mot.

La ligne *payable au porteur &c.*, est toute entière d'un caractère plus grand et plus maigre.

Dans la même ligne, le *b* du mot *payable* est plus grand et moins incliné que l'*l* qui le suit.

L'*y* du mot *payable* dans la plupart des Assignats faux sortis de cette fabrique, porte au haut du jambage de la droite un crochet qui n'existe pas dans les bons Assignats.

L'*o* de la signature *Corset* est plus grand que dans les vrais Assignats ; il est entièrement fermé, tandis qu'il doit être légèrement ouvert par le haut.

Dans la bordure à droite et à gauche, les petits losanges noirs sont trop courts d'une ligne.

Les fleurs-de-lys de la bordure inférieure

sont arrondies par le bout , tandis qu'elles sont pointues dans les bons Assignats.

Dans la même bordure inférieure , la queue du q du mot CINQ ne se termine pas , comme dans les bons Assignats , par une pointe aigue.

Les feuilles d'Assignats véritables sont rognées parfaitement droit des quatre côtés. Les feuilles d'Assignats faux ont été coupées inégalement avec des ciseaux d'un côté , et ne sont point rognées des trois autres.

Ceux de ces Assignats qui sont parvenus à ma connaissance , ont été imprimés avec quatre planches différentes dont deux portent la création du 27 Juin 1792 , et les deux autres la création du 1<sup>er</sup>. Novembre 1791. Les Assignats de la création du 1<sup>er</sup>. Novembre 1791 , portent les séries 84 K , 67 C , 77 G , 59 D , 99 J. Ceux de la création

du 27 Juin 1792 , portent les séries 15 B ;  
4 C , 11 G. Ces Assignats sont envoyés de  
l'Etranger soit en feuilles , soit coupés.

Je viens d'exposer les différens signes  
qui caractérisent la fausseté de ces Assi-  
gnats. J'invite maintenant tous mes Conci-  
toyens , et principalement ceux des Muni-  
cipalités frontières qui ont des rapports  
plus multipliés avec les pays étrangers , à  
prendre toutes les précautions qui seront  
en leur pouvoir pour empêcher l'introduc-  
tion de ces Assignats ; à surveiller les en-  
vois que les fabricateurs feront certaine-  
ment ; à communiquer les renseignemens  
que je donne ici à tous ceux à qui ils  
peuvent être utiles. Cette publicité garan-  
tira la République des effets de la mauvaise  
foi et de la basse scélératesse de ses en-  
nemis.

De nombreuses fabrications d'Assignats  
de 300 liv. et de 200 liv. étant également

établies dans les pays étrangers , l'on doit porter la même surveillance sur ces espèces d'Assignats.

Tous les Assignats suspectés de faux doivent être arrêtés , portés aux Autorités constituées, et envoyés par elles à ma vérification. C'est par ce moyen seul qu'on parviendra à retirer de la circulation et des mains des distributeurs , les faux Assignats qu'ils voudraient répandre.

J'invite mes Concitoyens à suivre cette marche toutes les fois qu'ils auront connaissance d'un Assignat suspect.

DEPEREY.

---

De l'Imp. de la V<sup>e</sup>. DELAGUETTE, Imp. de la direct.  
général des Assignats, rue de la Vieille-Draperie.

(18)

... ..  
... ..  
... ..

... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..

... ..  
... ..  
... ..  
... ..  
... ..

... ..  
... ..  
... ..